



Les Circuits sportifs 2024 en CSO Division Amateur en Individuel avec « Joker » !

Cette année, le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est vous propose un Circuit Régional « nouvelle formule » destiné aux cavaliers Amateurs.

Circuits Régionaux Grand-Est Individuels CSO 2024

1. Principe & étapes

Les Circuits Régionaux « AMATEUR » 2024 se courent en Individuel (et par couple cavalier-cheval) sur une vingtaine d'étapes réparties dans le Grand-Est. Dix de ces étapes donneront lieu, par ailleurs, pour les cavaliers du Grand-Est et dans le cadre des comptabilisations de points des Computer-List FFE, à l'attribution d'un **coefficient FFE** octroyé sur les épreuves labellisées.

Une vingtaine d'étapes dans les **2 NIVEAUX** DE CIRCUITS SUIVANTS :

- ➔ **CIRCUIT OPTIMUM** = sur les GP d'indices Am3 (0.95 ou 1.00m) & Am2 (1.05 ou 1.10m)
- ➔ **CIRCUIT EXCELLIUM** = sur les GP d'indices Am1 (1.15 ou 1.20m) & AmÉL (1.25 ou 1.30m)

Le calendrier de ces Circuits est disponible sur le lien <https://www.cregrandest.fr/circuit-regional.html> et sera régulièrement mis à jour (concours-étape & épreuves comptabilisées)

2. Couple cavalier-cheval

Un couple cavalier-cheval se compose :

- d'un cavalier licencié Amateur dans le Grand-Est ou dont le domicile inscrit sur la licence FFE se situe dans le Grand-Est.

- d'un seul équidé identifié sur le bulletin d'inscription. Cet équidé peut être changé UNE SEULE FOIS dans l'année, ce changement étant définitif jusqu'à la fin du Circuit. Ce changement de cheval ne peut se réaliser que si ce nouveau cheval ne fait pas déjà partie d'un couple inscrit à l'un des Circuits.

Le cavalier devra indiquer cette modification par e-mail exclusivement au CRE Grand Est (circuitcso.crege@gmail.com), AVANT le concours à partir duquel il souhaite changer d'équidé.

Un même cavalier Amateur :

- ne peut s'inscrire qu'une seule fois dans un même niveau de Circuit.
 - peut s'inscrire une fois dans chacun des 2 niveaux de Circuits, avec 2 chevaux différents.
- Un même cheval ne peut être inscrit qu'avec deux cavaliers au maximum.

3. Inscription aux Circuits Optimum & Excellium Grand-Est

Les couples cavalier-cheval s'inscrivent au choix soit dans le niveau **OPTIMUM** soit dans le niveau **EXCELLIUM** auprès du CRE GRAND-EST en complétant le Google Form : <https://forms.gle/NJ2tGY92RpMKdhnJ8> avec paiement par virement.

Un couple peut s'inscrire à n'importe quel moment de la saison 2024, mais ses performances ne seront prises en compte qu'une fois son inscription complète enregistrée.

Montant de l'inscription par COUPLE :

	Prix
Montant de l'inscription par couple cavalier-cheval (Optimum ou Excellium)	20 €



Un COUPLE n'est considéré inscrit que lorsque l'ensemble des éléments demandés est validé et qu'une confirmation par mail a été envoyée par le CREGE.

Un couple cavalier-cheval peut, s'il le souhaite, s'adjoindre le nom d'un partenaire. Sous réserve des dispositions réglementaires, les logos publicitaires des couples sur le cheval et/ou sur le cavalier sont libres.

4. Inscription d'un couple à une épreuve comptabilisée

Une étape = un concours mentionné dans le calendrier du Circuit qui comporte plusieurs épreuves comptabilisées. Une étape peut ne pas comporter tous les types d'épreuves supports (fonction du programme du concours).

NB : Il n'y a pas d'étape obligatoire, il n'y a pas de finale, toutes les étapes sont comptabilisées de la même façon.

Les couples s'engagent dans les épreuves supports de leur Circuit par l'intermédiaire du système fédéral FFECOMPET. **Seule une épreuve comptabilisée par concours et par indice porte la mention « Comptant pour Circuit Régional... ». Les épreuves comptabilisées pourront être signalées, selon les possibilités, soit sur le programme FFE Compet du concours, soit sur la page dédiée aux Circuits Régionaux CSO via le lien : <https://www.cregrandest.fr/circuit-regional.html>.**

Il appartient aux cavaliers de vérifier, avant la clôture des engagements, qu'ils remplissent les conditions réglementaires de qualification et qu'ils engagent dans les épreuves adéquates.

Attention !! Dans les épreuves à nombre limité d'engagés, il appartient aux cavaliers d'engager en temps utile et/ou de se tourner vers l'organisateur afin d'étudier la possibilité d'un engagement supplémentaire.

5. Attribution des points - Fonctionnement

Seuls les résultats d'une épreuve support publiée sur FFE Compet font foi pour l'attribution des points. Une fois l'inscription d'un couple validée, à chaque étape, les résultats des couples leur permettront d'engranger des points. La place à laquelle termine un couple dans une épreuve-support génèrera un crédit de points selon le principe ci-après :

- Tous les couples non classés dans le premier quart prendront 0.5 pt.
- L'attribution des points est fonction du nombre de classés dans le premier quart (= NC[1er quart]) et non de la distribution des prix. Les couples classés dans le premier quart prendront des points selon la formule suivante : $NC[1er\ quart] = \text{nombre de classés dans le premier quart}$.
1^{er} : $NC[1er\ quart] + 4$ 2^{ème} : $NC[1er\ quart] + 2$ 3^{ème} : $NC[1er\ quart] - 1$ 4^{ème} : $NC[1er\ quart] - 3$
5^{ème} : $NC[1er\ quart] - 4$ 6^{ème} : $NC[1er\ quart] - 5$... Etc jusqu'au dernier classé du PREMIER QUART

Si un même couple cavalier-cheval participe sur un même concours-étape à plus d'une épreuve-support comptant pour son Circuit, c'est son meilleur crédit de points qui sera retenu. Dans le cas de 2 concours-étapes organisés en parallèle dans le Grand-Est, cette même règle s'applique.

Si pour une raison exceptionnelle, une épreuve-étape support n'a pu se terminer pour l'ensemble des concurrents engagés (annulation de fin d'épreuve, autres raisons...), alors l'épreuve-étape pourra ne pas être incluse aux calculs finaux.

Calcul final : Pour figurer au classement final, un couple doit avoir participé à au moins 3 étapes. Seront comptabilisés, par addition, **les 6 meilleurs résultats** sur l'ensemble des étapes. En cas d'égalité de points pour départager les ex-aequo, le nombre de 1^{ères} places, puis de 2^{èmes} places puis de 3^{èmes} places obtenues par les couples sur les épreuves-étapes sera pris en compte. En cas de nouvelle égalité, sera déterminant le meilleur classement permanent Computer-List FFE des cavaliers arrêté le jour des calculs finaux.

6. « JOKER »

Principe : Chaque couple dispose de DEUX « JOKER » (pour la saison) qu'il pourra utiliser au choix simultanément sur un concours-étape ou sur deux concours-étape distincts.

Il existe 2 types de « JOKER » :

- **JOKER « Performance »** : Le couple formule un pari sur son classement dans le 1^{er} quart sur une des épreuves-supports de son circuit sur un concours-étape. Pari gagné = le couple ayant fait le classement 1^{er} quart voit son crédit de point doublé.

Exemple : « Je pari que je réalise un 1^{er} quart sur une des épreuves-supports du Concours n°2024XXXX »

- **JOKER « Top Price »** : Le couple formule un pari sur un podium (1^{ère} ou 2^{ème} ou 3^{ème} place) dans une épreuve-support de son circuit sur un concours-étape. Pari gagné = remboursement par le CREGE des engagements du couple sur ce même concours-étape dans la limite de 3 épreuves. Si le couple termine 1^{er} alors il est crédité d'un bonus de 3 points.

Exemple : « Je parie que je réalise un podium sur l'épreuve-support n° XX du concours n°2024XXXX »

Demande de remboursement à effectuer par mail à circuitso.crege@gmail.com au plus tard 30 jours après le concours-étape (fournir un RIB).

NB : Un couple peut choisir d'utiliser : deux fois le Joker « Top Price » **OU** deux fois le Joker « Performance » **OU** une fois l'un et une fois l'autre, le tout utilisable sur une même étape ou sur 2 étapes distinctes.

Pour permettre la comptabilisation d'un Joker sur une étape, le cavalier devra envoyer un mail à circuitcso.crege@gmail.com au plus tard **le mardi soir minuit** suivant la clôture des engagements du concours-étape (clôture des paris) en mentionnant le type de Joker et le concours-étape visé. Un « Joker » déclaré est considéré comme joué et ne peut être récupéré (par exemple : non partant, forfait, disqualifications ou autres raisons...).

7. Remises des prix

Pour toutes les épreuves-supports de chacune des étapes :

- Lors de chaque étape :

Les remises de prix habituelles des épreuves-supports auront lieu. Elles sont gérées par l'organisateur du concours-étape.

- Remise des prix finale des Circuits :

La remise des prix finale des Circuits Régionaux CSO se déroulera à l'occasion d'un événement de fin de saison (à définir). Le CRE Grand-Est, avec l'aide précieuse de ses partenaires, offrira des lots et récompenses significatifs aux meilleurs cavaliers de ces Circuits. Les modalités pratiques de cette remise de prix finale seront annoncées en temps utiles.

Pour chacun des Circuits (**OPTIMUM** ou **EXCELLIUM**), les 3 premiers couples minimum seront récompensés. La présence des cavaliers récompensés est obligatoire ; à défaut, ils pourront se voir destituer de leur classement. Les représentants sponsors et/ou propriétaires d'équidés sont naturellement les bienvenus à cette remise des prix. Il leur est demandé de signaler leur présence quinze jours avant la remise des récompenses par mail à circuitcso.crege@gmail.com.

8. Divers

Pour la promotion des Circuits Régionaux de CSO, le fait de déclarer son inscription autorise expressément le CREGE à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site Internet en ligne ou Réseau social. Cette autorisation est accordée pour la durée de la promotion des Circuits Régionaux 2024 et à compter des inscriptions auprès du CREGE.

La mention d'un sponsor/partenaire associé à un couple ou à un cavalier implique obligatoirement que ce sponsor/partenaire autorise l'exploitation et la communication par le CREGE de son nom. Il appartient aux cavaliers de s'assurer de cette mesure ainsi que de porter à la connaissance de l'éventuel sponsor/partenaire le présent règlement.

L'inscription d'un couple vaut acceptation du présent règlement. L'organisation d'une des étapes des Circuits implique l'acceptation par l'organisateur des termes de ce règlement ainsi que ceux de la charte qui y est annexée.

Le CREGE se réserve le droit de modifier un des points de ce présent règlement en cas de nécessité. En cas de litige, le CRE Grand-Est sera seul habilité à juger en dernier ressort.

